

hochparterre • wettbewerbe 1

Schweizer Fachjournal für Architekturwettbewerbe • Cahiers suisses des concours d'architecture •
Quaderno svizzero del concorso d'architettura • Jahrgang 42 • Heft 1: Februar 2014

Neulich • **Endlich ist das Wettbewerbsarchiv online**

Primarschulhaus, Muttenz • Atelierbesuch bei Nord Architekten

Neubau Gemeindehaus, Hittnau

Immeuble de logements pour personnes en formation, Meyrin

Kaserne, Basel • Beherztes Eingreifen führt zum Sieg

Agglolac, Nidau • Die künftige Stadt ist dicht und blockrandig

Alte Textilfabrik Stoffel, Mels

Labitzke-Areal, Zürich • Bausystem macht noch keine Fassade

Grundrisskunde • **Offene Schiebetüren**

Bildersturm • **Gemeinsam genutzte Erschliessung**

Immeuble de logements pour personnes en formation, Meyrin



La coopérative veut bâtir dans l'écoquartier des Vergers. Photo: Laurent Barlier

Introduction • Ce concours a posé une question particulièrement captivante: comment vivre ensemble dans un bâtiment collectif? Cette question invoque un thème fondamental propre à l'architecture: la dialectique entre la convivialité des espaces de communication et l'intimité des espaces privés. Le volume du bâtiment est précisément défini par le plan de quartier. Les contributions se distinguent donc surtout par une prise de position programmatique et typologique en fonction de la question initiale. Ainsi, la riche variété de solutions proposées au premier tour a permis au jury une comparaison exhaustive des possibilités d'organisation spatiale des différentes échelles de la vie collective dans les contraintes d'un gabarit.

La Ciguë est, entre autres, née d'une critique du caractère anonyme des *cités universitaires*. La coopérative se fonde sur la participation des habitants. Ils sont amenés à s'impliquer dans son fonctionnement et dans la gestion courante de leur logement. Cette structure d'autogestion se traduit à différentes échelles: la coopérative, la maison, l'appartement et finalement la chambre individuelle. Dans le cadre du projet, il en résulte une distinction entre espaces collectifs – communs à tout l'immeuble – et espaces communs à un appartement. Dans les discussions du jury, l'appartement s'est avéré clairement être une unité de référence. Pourtant, les autres niveaux et les relations entre espaces de statuts différents ne doivent pas être négligés.

Le choix des candidats pour le second tour fut l'occasion de discussions très animées et constructives. Six propositions contrastées, mais toujours très engagées, furent retenues. Le format peu conventionnel que la Ciguë a conçu pour ce concours facilitait, par la levée de l'anonymat, un échange entre maître d'ouvrage et les participants du second tour lors d'un *atelier intermédiaire*. J'estime que cet échange a permis aux six équipes de faire évoluer leurs contributions respectives à un niveau de précision très élevé par rapport aux exigences et désirs du client. D'autant plus difficile était le choix du lauréat.

Le jury a finalement opté pour un propos qui, au-delà d'être un bel objet architectural, offre une lecture immédiate de ses fondements: la convivialité et le collectif. D'une part, ces thèmes se traduisent dans la mise en scène extérieure du volume. Mais surtout, ils déterminent l'organisation intérieure, qui propose une riche variété d'espaces ouverts et des alcôves plus intimes. **Urs Primas, président du jury**

Lauréat • CHF 8000.— indemnité forfaitaire
Dreier Frenzel Architecture + Communication, Lausanne

Finaliste • CHF 8000.— indemnité forfaitaire
Studioplus Architectes, Genève

Finaliste • CHF 8000.— indemnité forfaitaire
Daniela Liengme architectes, Genève, et 2+2 architecture, Barcelone

Finaliste • CHF 8000.— indemnité forfaitaire
darius galchan atelier d'architecture et d'urbanisme, Genève, et Carpe, collectif d'architecture participative et écologique, Lausanne

Finaliste • CHF 8000.— indemnité forfaitaire
Nomos Groupement d'architectes, Genève, et Pyo arquitectos, Madrid

Finaliste • CHF 8000.— indemnité forfaitaire
meier + associés architectes, Genève

Membres du jury

Urs Primas, architecte, Zurich (président)

Laurent Guidetti, architecte, Lausanne

Antonella Vitali, architecte, représentante du maître d'ouvrage, Genève

Guillaume Käser, sociologue, représentant du maître d'ouvrage, Genève

Michael Zimmermann, membre du conseil administratif de la Ciguë, Genève

Davide Prudente, coopérateur, commission de construction, Gland

Informations

Maître d'ouvrage: la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, Genève

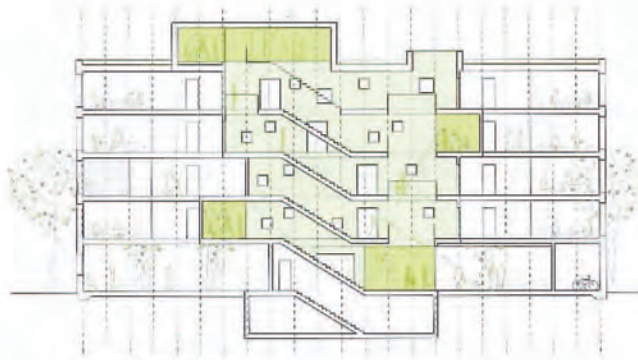
Procédure: concours de projets en deux phases, 1^{re} phase ouverte et anonyme, 2^e phase non anonyme

Participants: 29 (1^{re} phase), 6 (2^e phase)

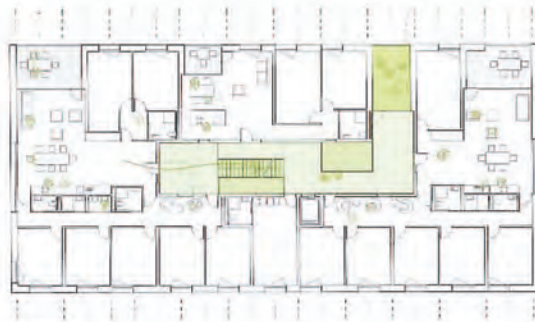
Jugement: juin et août 2013



Coupe transversale



Coupe longitudinale



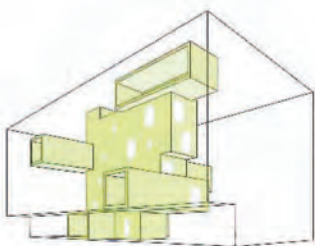
3^e étage



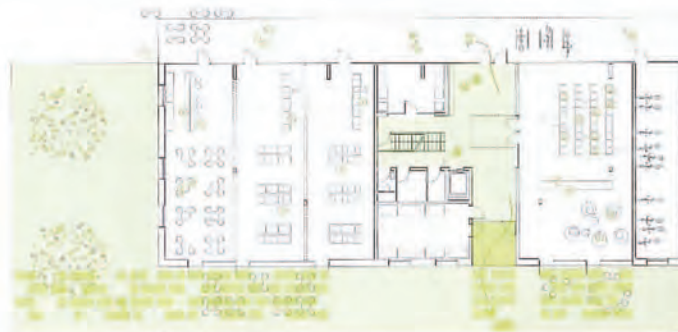
2^e étage



1^{er} étage



Escalier, balcons et salle polyvalente



Rez-de-chaussée





Le rez-de-chaussée est un lieu d'échange spatial intergénérationnel à l'échelle du quartier.

Finaliste • «kaléidoscope»

Architecture: meier + associés architectes, Genève

Collaborateurs: Philippe Meier, Ariane Pancet, Martin Jaques,

Ana-Inès Pepermans, Daniel Baptista, Francisca Machado Lima

Suite aux critiques, le projet a apporté des ajustements appropriés qui confèrent aux appartements une organisation de qualité. En effet, les typologies répondent aux critères de convivialité avec des séjours-cuisines généreux et lumineux, munis d'un prolongement extérieur. La zone des chambres nécessitant plus de calme est isolée par un bloc tampon dédié aux sanitaires et cuisines. Il reste cependant quelques chambres problématiques, isolées du côté des espaces jour. Les couloirs sont pourvus de dilatations servant de coins plus privatifs. Le jury apprécie la proposition, mais regrette qu'ils ne bénéficient pas tous de lumière directe et, vu leur emplacement, doute qu'ils incitent véritablement à l'appropriation autrement que pour du rangement.

L'idée forte du système distributif comme catalyseur de la vie collective est un élément important. La cage d'escalier présente différents avantages, dont un apport en lumière naturelle, des percées sur le paysage, des relations entre les étages et des connections entre les appartements. Cependant, la combinaison des circulations avec les espaces collectifs représente dans ce cas une complication en matière de sécurité feu. Les pièces et les loggias collectives entrent en concurrence avec les espaces communs et n'offrent pas une alternative ou une plus-value assez forte pour être investies et entretenues par l'ensemble des coopérateurs sur le long terme.

Le jury apprécie les réponses aux questions de construction, d'énergie et de normes sécurité. Ne pas construire en attique est prudent; il subsiste cependant des doutes par rapport à la profondeur du bâtiment qui est hors gabarit du plan localisé de quartier. **Rapport du jury**



Le système distributif est l'espace qui catalyse les possibilités de rencontres.